

DEMANDE D'OUVERTURE DE DÉPÔT POUR PARTICULIERS

| |
|---------------|
| Distributeur |
| Intermédiaire |
| Numéro |

Par le présent document, le(s) demandeur(s) demande(nt) l'ouverture d'un dépôt, nommé ci-après « G-Deposito ». Ce dépôt peut être géré en tant que dépôt individuel ou, si un deuxième demandeur est mentionné, être un dépôt joint. Les articles 143 et suivants du Code des obligations suisse relatifs à la solidarité sont applicables. Le point 3 des conditions contractuelles relatives au dépôt joint règle les modalités en détail.

Demander A

| | | |
|-------------|---------------|-------------------|
| Nom | Prénom | Date de naissance |
| Téléphone | E-mail | Nationalité |
| Rue, numéro | Code pays-NPA | Localité |

Demander B

| | | |
|-------------|---------------|-------------------|
| Nom | Prénom | Date de naissance |
| Téléphone | E-mail | Nationalité |
| Rue, numéro | Code pays-NPA | Localité |

Détails du contrat

Un dépôt nommé G-Deposito est créé pour le(s) demandeur(s) sous la forme d'un dépôt collectif dans des dépôts francs sous douane suisses, dans lesquels l'or est stocké et négocié sous forme de granulés d'or certifiés d'une pureté de 999.9.

Les droits de garde annuels s'élèvent à 0.8 g d'or (jusqu'à 10 onces) ou 1.5 g d'or (à partir de 10 onces) ; ils sont facturés à l'avance tous les six mois et déduits de l'avoir. Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA vient s'y ajouter. Cette somme couvre un nombre illimité d'opérations de troc, ainsi que la possibilité de consulter le relevé de dépôt par voie électronique.

Les frais d'administration sont facturés annuellement à hauteur de 0.7 % ou 0.6 % (à partir de ½ talent) de l'or entreposé pour les demandeurs et déduits de l'avoir tous les six mois pour le semestre écoulé. Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA vient s'y ajouter.

Les conditions susmentionnées dépendent du montant de l'investissement cible (MIC) choisi et de la réalisation des versements minimaux fixés dans le « Contrat d'achat G-Deposito » correspondant. Les augmentations ultérieures du MIC, y compris la réalisation des versements minimaux, donneront automatiquement lieu à un ajustement des frais à partir du mois suivant en cas de dépassement. Chaque augmentation du MIC va de pair avec la facturation de la commission convenue de 3.5 % (habituellement), ou de 1.5 % à partir de ½ talent.

| Montant de l'investissement cible (MIC) | Dépôt minimum | Droits de garde par an | Frais d'administration par an |
|---|--|------------------------|-------------------------------|
| 5 onces ou 10 onces | 10 % du prix du MIC lors de la demande | 0.8 g d'or | 0.7 % de l'avoir en or |
| À partir de 10 onces | 10 % du prix du MIC lors de la demande | 1.5 g d'or | 0.7 % de l'avoir en or |
| À partir de ½ talent (500 onces.) | 30 % du prix du MIC lors de la demande | 1.5 g d'or | 0.6 % de l'avoir en or |

Compte de référence pour les versements

| | |
|---------------------|----------------|
| Titulaire du compte | |
| IBAN | BIC/code Swift |

Une modification du compte de référence pour les versements en cas de ventes d'or n'est possible que par courrier ou par lettre scannée. Le/les demandeur(s) est/sont responsable(s) de communiquer les changements en temps utile.

Autres accords

Inscription à la newsletter

Comme vous achetez des produits ou des services chez nous et que, ce faisant, vous nous fournissez votre/vos adresse(s) électronique(s), nous nous réservons le droit d'utiliser celle(s)-ci pour l'envoi de newsletters contenant de la publicité directe pour nos produits ou services similaires. Cela répond à nos intérêts légitimes consistant à adresser de la publicité à nos clients.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation de votre/vos adresse(s) e-mail à tout moment en prenant contact avec nous (BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Biel/Bienne, tél. : +41 (0)62 892 48 48, e-mail : service@bb-wertmetall.ch) ou en cliquant sur le lien de désabonnement contenu dans chaque newsletter / message publicitaire.

Déclaration du/des demandeurs(s)

J'ai reçu, lu et j'approuve / Nous avons reçu, lu et nous approuvons les documents de base relatifs au présent contrat, les Conditions complètes G-Deposito, version 01/2023 (Conditions particulières G-Deposito, CG, Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données), ainsi que la Déclaration de protection des données disponible à l'adresse : <https://bb-wertmetall.ch/datenschutz>, les informations sur le droit de rétractation et une copie de la présente demande. Je consens / Nous consentons à la transmission d'informations contractuelles à mon/nos adresse(s) e-mail et par téléphone.

Information sur le droit de rétractation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de révoquer le présent contrat sans fournir de motifs dans un délai de deux semaines. Le délai de rétractation est de quatorze jours à partir du jour de la conclusion du contrat. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer (BB Wertmetall AG, adresse postale : Solothurnstrasse 1, CH-2504 Biel/Bienne, tél. : +41 (0)62 892 48 48, e-mail : service@bb-wertmetall.ch), au moyen d'une déclaration univoque (p. ex. une lettre envoyée par la poste ou un e-mail), de votre décision de révoquer ce contrat. Vous pouvez, à cet effet, utiliser le formulaire de rétractation modèle se trouvant sur la page web <https://bb-wertmetall.ch/widerruf>, mais il n'est pas obligatoire d'utiliser ce formulaire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit d'envoyer la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Conséquences de la rétractation

Si vous révoquez le présent contrat, nous sommes obligés de vous rembourser tous les paiements reçus, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires si vous avez choisi un mode de livraison autre que le mode de livraison standard plus avantageux que nous vous proposons), immédiatement et au plus tard dans un délai de deux semaines à compter de la date où nous avons reçu la communication de votre décision de révoquer le présent contrat. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement avec vous ; en aucun cas, des frais ne vous seront facturés pour ce remboursement.

Exclusion de la rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de livraison de marchandises dont le prix dépend des fluctuations sur le marché des matières premières et des devises et sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence. Il n'existe donc aucun droit de rétractation pour l'or vendu par BB Wertmetall AG dans ce contrat.

Lieu, date

Signature du demandeur A

Lieu, date

Signature du demandeur B

Liste de contrôle pour l'ouverture du dépôt

- Demande d'ouverture de dépôt
- Formulaire A
- Contrat d'achat
- Procuration (si souhaité)
- Formulaire E (à partir d'un MIC ou d'un investissement total incluant tous les produits BB de 100 000 CHF ou en cas de personne politiquement exposée)
- Carte d'identité/passeport authentifié pour tous les demandeurs
Sur demande, vous recevrez un ou plusieurs bons pour la prestation « Identification Jaune » dans les filiales de la Poste suisse.